



Association des St Léger de France et d'Ailleurs
Mairie – Rue de Gasma – 49280 Saint Léger sous Cholet
assostleger@orange.fr

BULLETIN DE LIAISON - NOVEMBRE 2023

Compte-rendu du Conseil d'Administration
samedi 14 octobre 2023 à 14h
à Saint Léger de Rôtes (Eure)



De gauche à droite : Nathalie CHAUVEAU, Carole VALENTIN, Christian GAILLARD
Didier HALLAIS, Guy MALBRAND, Valérie RENAULT, Christophe RIPOCHE et Clémence BARD

1. ACCUEIL

Nous remercions Audrey et Jean-Philippe GUIBÉ, Véronique et Christian GAILLARD pour leur sympathique accueil ainsi que M. Olivier PIQUENOT, maire de Saint Léger de Rôtes (27), pour sa présence à notre arrivée. Yohann TOUFFLET, conseiller municipal, est venu nous saluer.

2. VIE DE L'ASSOCIATION

■ Présentation, tour de table

Présents (7) : Carole VALENTIN, Présidente; Christophe RIPOCHE, Administrateur; Nathalie CHAUVEAU, Secrétaire ; Clémence BARD, Secrétaire Adjointe ; Valérie RENAULT Trésorière, Guy MALBRAND, Trésorier Adjoint ; Didier HALLAIS, Référent Rose de Saint-Léger

Invités (2) : Floriane THÉBAULT (candidature en cours) ; Christian GAILLARD (St Léger de Rôtes)

Absents et excusés (2) : Jean-Pol SCHUMACKER et João DOS SANTOS SILVA (Vice-Présidents)

3. POINT FINANCIER

Situation financière de l'association

Guy MALBRAND présente la situation financière arrêtée à la date du 13 octobre 2023.

- Compte courant : 48 377,55 €
- Livret A : 3 300,33 €

Il est décidé de verser 2 000 € aux Amis de Léo de St Léger de Montbrun (79) pour l'organisation de l'Assemblée Générale du 18 et 19 mai 2024. De plus, la même somme de 2 000 € sera versée à St Léger le Petit (18) en vue du prochain rassemblement qui aura lieu les 7 et 8 juin 2025. A ce sujet, Christophe, indique que les Amis de Léo de St Léger sous Cholet, excédentaire pour le dernier rassemblement rembourseront les 2 000 € versés par l'association, mais souhaite offrir cette somme à St Léger le Petit afin de les aider dans l'organisation du prochain rassemblement. Par conséquent, St Léger le Petit, par l'intermédiaire des Amis de Léo du Berry recevra 4 000 €. En raison de l'augmentation des coûts financiers à prévoir (location chapiteau, wc...) pour ce rassemblement et considérant que St Léger le Petit est un « petit Saint-Léger » sans infrastructures, cette somme pourra être revue à la hausse si nécessaire.

Point sur les cotisations 2022-2023

Le trésorier relève qu'il y a parfois des problèmes de versements avec Chorus (plateforme de dépôt et réception de factures). De plus, 3 communes n'ont pas cotisé en 2023 : Saint Léger des Champs (50), Saint Léger les Domart (80), Saint Léger des Vignes (58).

En août dernier, 6 lettres de rappel de cotisation ont été envoyées aux adhérents personnels. A ce jour, seul 1 adhérent a répondu. Le règlement de l'association indique que si une cotisation n'est pas réglée pendant 2 ans, l'adhérent est radié. Deux adhérents étant concernés et sur décision du Conseil d'Administration, Didier HALLAIS, référent des adhérents personnels, enverra un dernier courrier de rappel début 2024.

Point sur le 13^e rassemblement à St Léger sous Cholet (49)

Christophe présente le bilan moral du 13e rassemblement à Saint Léger sous Cholet en indiquant les points forts comme l'accueil des participants, les visites, théâtre, repas, stands ainsi que la bonne humeur de chaque participant, heureux de se retrouver après 4 ans d'attente.

Cependant, il regrette les remerciements et hommages jugés beaucoup trop longs le dimanche soir (même s'il s'agissait d'une année exceptionnelle après 4 ans d'absence et 4 personnes concernées) et l'intervention par 3 fois des pompiers pour accidents de personnes, dont celui survenu lors des Olympiades. A ce sujet, il suggère de les adapter notamment à l'âge et aux types de jeux.

Afin de remercier les bénévoles qui ont œuvré pour le rassemblement, les Amis de Léo de Saint Léger sous Cholet les convient à un repas le 17 novembre 2023 à 19 heures. Guy participera et représentera le CA de l'Association (avec courrier de la Présidente en plus) pour appuyer le soutien et les remerciements.



4. COMMISSION TOMBOLA

■ Point financier sur la 11^e Tombola Géante

Guy présente le bilan financier de la tombola et précise que tous les lots ont été honorés.

Bilan provisoire TOMBOLA 2023 au 13/10/2023			
Dépenses		RECETTES	
Payé 2022 (poste)	230,46	Guillaume	60,00
lots paniers	255,88	CH	665,00
1er lot (prévision) 50%	690,00	Espèces	915,00
frais poste hallais	32,30	CH	6768,00
vin De Ballorre	78,00	CH	3038,00
Frais Edmond	41,00	Espèces	80,00
Frais repas tirage	310,12	Ch	514,00
Retour 50% à ce jour	5118,00	Suisse	620,00
BILAN	6755,76	5904,00	12660,00

Valérie se propose de gérer la boîte mail réservée uniquement à la tombola.

5. COMMISSION PROJETS

■ Rose Saint-Léger

Point sur les rosiers, par Didier :

- 638 rosiers réservés sur 700 commandés
- 32 rosiers à remplacer à St Léger en Gaume (Belgique)
- 18 rosiers offerts par le rosieriste lors de la tombola
- Achat de 10 rosiers par l'Association qui serviront de cadeaux lors de visite dans un Saint-Léger
- Pour rappel : 350 rosiers en commande pour la saison 4

Le trésorier informe le Conseil d'Administration qu'il a contacté la commune de Doué la Fontaine (49), connue pour sa roseraie et son concours international d'art floral, afin de tenter une participation avec la Rose Saint Léger.

La participation a été rejetée car ce concours est réservé uniquement aux rosieristes du Val de Loire.

■ Point sur les retours du questionnaire pour objet

Pour rappel, un questionnaire sur un objet à effigie de l'association a été envoyé à l'ensemble des St Léger (mairies et associations Amis de Léo). A ce jour, 9 réponses reçues.

Après étude de celles-ci, la serviette de toilette ressort dans la majorité des réponses. Il est donc décidé de proposer cet objet à chaque contact et de lui demander le nombre qu'il serait prêt à commander en précisant que plus la quantité est importante plus le prix est dégressif.

Floriane rappelle qu'une peluche « Léo » était proposée jusqu'à maintenant et suggère de se renseigner sur le tarif pour confectionner à nouveau celle-ci. Christophe s'en charge.

6. NOS PROCHAINES RENCONTRES

■ Assemblée Générale 2024 à Saint Léger de Montbrun (79)

L'organisation de cette Assemblée Générale les 18 et 19 mai 2024 est déjà bien avancée par Valérie : 3 visites sont prévues, soirée cabaret le samedi soir, et le même traiteur sur tout le week-end.

Capacité d'accueil : environ 120 personnes.

■ **Avancement sur le 14^e rassemblement 2025 à Saint Léger le Petit (18)**

Pour rappel, les 7 et 8 juin 2025, le rassemblement des Saint Léger de France et d'Ailleurs aura lieu à Saint Léger le Petit (18), dans le parc du château, non loin de la mairie.

Nathalie se renseigne d'ores et déjà pour l'organisation des visites : Sancerre, impossible car le week-end de la pentecôte la ville organise la foire aux vins. Elle envisage la visite d'Apremont-sur-Allier et Bourges et recherche un 3^{ème} lieu.

De plus, il a été proposé de planifier les Olympiades (qui prendront peut-être une autre forme) le samedi après-midi et visites le dimanche ce qui permettrait une meilleure organisation au niveau du temps.

Capacité d'accueil 500 personnes maximum.

7. QUESTIONS DIVERSES

■ **Indemnités pour les frais kilométriques**

Carole VALENTIN rappelle qu'à l'Assemblée Générale du mois de mai dernier il a été évoqué l'indemnisation pour les frais kilométriques. Pour cela, l'association doit être reconnue d'intérêt général. Après s'être renseignée sur la procédure, Clémence BARD lit un courrier qu'elle a rédigé à l'attention de la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) du Maine-et-Loire pour demander la reconnaissance d'intérêt général de l'association. Si ceci est accepté, chaque membre pourra obtenir un rescrit fiscal (réduction financière fiscale). Elle précise que le délai de réponse de la DDFIP est de 6 mois maximum après l'envoi du dossier complet.

Après avoir fait un tour de table, la majorité des membres souhaite demander la reconnaissance d'intérêt général et charge Clémence de transmettre tous les éléments nécessaires à la DDFIP du Maine-et-Loire.

■ **Panneaux Saint Léger à actualiser**

Proposition d'actualiser les panneaux Saint Léger retracant les informations sur chaque commune (photos et légendes) : à réfléchir sans pour autant remplacer les panneaux existants (année scolaire 1993/1994).

■ **Point sur la répartition des tâches**

Afin de répartir au mieux les tâches de chaque membre, Clémence se chargera désormais de la facturation Chorus pour la vente de la Rose Saint Léger, toujours en lien avec Didier, responsable de la commission, qui lui se chargera de la facturation des particuliers et associations.

■ **Participation de l'association lors d'obsèques des membres**

Lorsqu'une personne (très impliquée dans les St-Léger – pas seulement présence aux rassemblements) décède et que le correspondant ou la famille en informe le CA, le bureau fera livrer une gerbe de fleurs pour les obsèques (l'accord de tous les membres ne sera pas sollicité, mais ils en seront informés)

■ **Informations diverses**

1. Passeport et enveloppes décorées

Carole indique que l'un de ses collègues s'est rendu à Saint Léger Vauban (89). Le commerçant, ouvert le dimanche, n'a pas voulu tamponner le passeport sous prétexte qu'il n'était pas au courant, qu'il ne connaissait pas l'association. Un article, sur les passeports, sera refait dans une prochaine gazette.

De plus, elle a retrouvé des enveloppes décorées de Léo qui ont été confectionnées par une personne de la commune de Saint Léger Magnazeix (87). Elles feront partie d'une publication dans une gazette sous la rubrique « Léo se décline ».

2. Relations avec les référents de région

Environ 3 mois avant chaque prochaine réunion (CA et AG), il sera demandé au référent de chacune des 9 régions s'il a des informations à faire remonter. Il lui sera suggéré de contacter les correspondants de chacun des St Léger de sa région.

3. Point sur le matériel des rassemblements

À ce jour, tout n'a pas été récupéré. Valérie rappelle qu'une fiche inventaire doit systématiquement être complétée et vérifiée lors du départ et à la réception de chaque matériel, par les 2 parties.

4. Communication

Floriane, candidate pour faire partie du Conseil d'Administration, propose de créer une page Instagram (réseau social) pour faire connaître encore plus l'association, en particulier auprès des jeunes. De plus, elle souhaite créer des affiches pour les prochaines AG et rassemblements.

5. Prochaines réunions en 2024

- Prochaine Assemblée Générale les 18 et 19 mai 2024 à Saint Léger de Montbrun (79).
- Prochain Conseil d'Administration fixé les 19 et 20 octobre 2024 (*lieu à déterminer*).

6. Droit de vote et droit à l'image

Les statuts de l'association seront à revoir afin d'évoquer le droit de vote lors d'une visioconférence (suggestion à valider lors de l'Assemblée Générale). L'autorisation du droit à l'image sur chaque support (papier, internet) sera inscrite à l'ordre du jour pour validation. Pour les rassemblements, cette autorisation sera mentionnée dans les fiches d'inscription.

7. Nouvelles candidatures

2 nouvelles candidatures pour faire partie du Conseil d'Administration seront proposées lors de la prochaine Assemblée Générale :

- Floriane THÉBAULT, Saint Léger des Prés (35)
- Audrey GUIBÉ, Saint Léger de Rôtes (27).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h30.

Fait à Saint-Léger-des-Prés, le 14/10/2023
la secrétaire adjointe, Clémence BARD



Tous réunis devant un bouquet de roses Sant-Léger